



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Laval, le 3 septembre 2020

## Architecture et Patrimoine

**Contexte :** présentation de l'UDAP

**Enjeux :** mise en valeur et conservation du patrimoine, qualité de l'architecture

**Coordonnées de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine :**

16, place Jean Moulin – 53000 LAVAL udap53@culture.gouv.fr  
02-53-54-54-45 - accueil téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

**Interventions :**

1. Conseiller et promouvoir un urbanisme de qualité :

Service de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC), l'UDAP contribue à mettre en œuvre les missions du ministère de la Culture dans les domaines de l'architecture et du patrimoine. **Elle peut notamment émettre des avis sur la qualité architecturale des demandes d'autorisation d'urbanisme pour tous travaux ou constructions, à la demande du maire, pour étayer son avis.**

2. Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés :

**L'accord de l'ABF est requis pour les travaux en espaces protégés** que sont les sites patrimoniaux remarquables (partie de territoire doté d'un règlement patrimonial), les abords des monuments historiques et les sites classés ou inscrits au code de l'environnement. **Tous les travaux réalisés en extérieurs, visibles ou non, sont soumis à accord préalable.**

**Connaître les espaces protégés du patrimoine :** [www.atlasdespatrimoines.fr](http://www.atlasdespatrimoines.fr)

3. Conservation des monuments historiques :

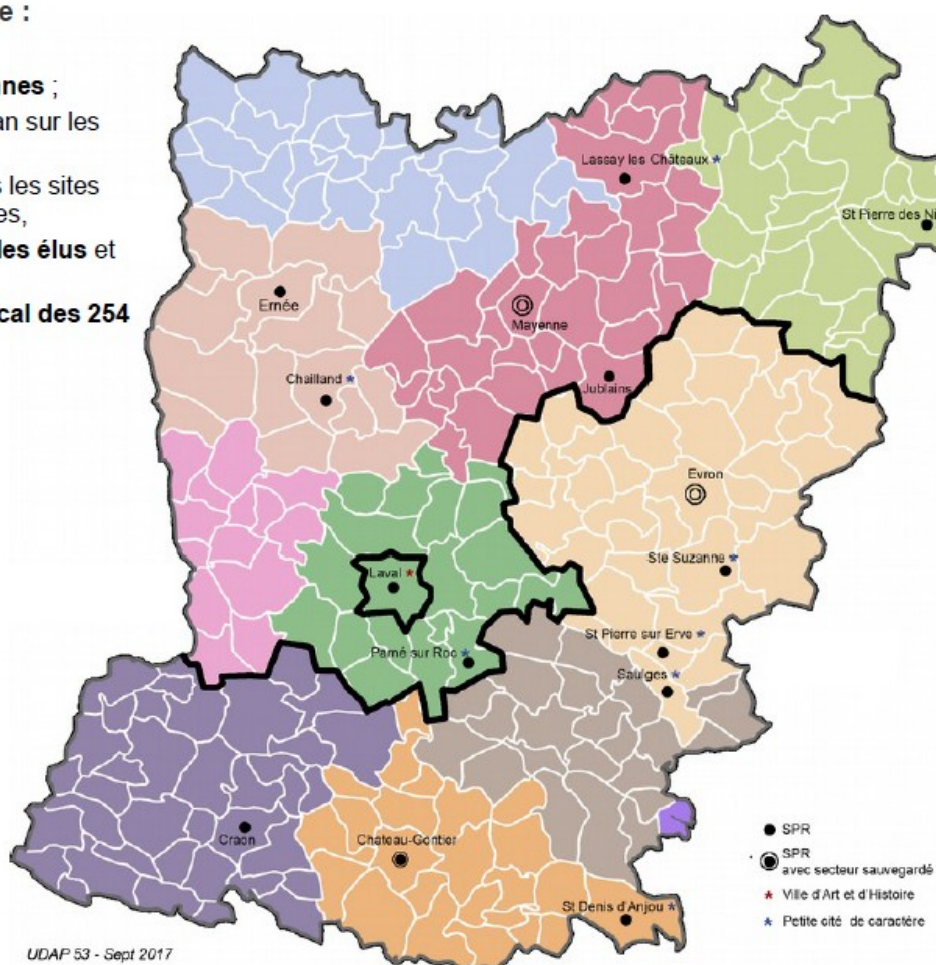
L'UDAP **conseille les propriétaires et contrôle** les travaux de restauration, de réparation et d'entretien des monuments historiques classés ou inscrits du département n'appartenant pas à l'État. Elle **assure également une veille sanitaire des édifices**. Ces missions se font **en lien avec la DRAC** (conservation régionale des monuments historique).

**Avis sur travaux subventionnés :**

L'UDAP intervient sur le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, à la demande des propriétaires ou des partenaires co-financeurs de travaux de restauration (région, fondation du patrimoine, Etat,...).

## L'UDAP de la Mayenne :

- une équipe de **4 personnes** ;
- près de **2 000 avis** par an sur les dossiers d'urbanisme ;
- des **permanences** dans les sites patrimoniaux remarquables,
- un **accompagnement des élus** et de leur équipe,
- une veille et un **suivi local des 254 monuments historiques**.



### Pour vous accompagner dans vos projets :

**Rosemary CARUEL**,  
*architecte des bâtiments de France, cheffe du service - Ville de Laval*

**Philippe GAUTIER**, *technicien des bâtiments de France - En charge du secteur Nord*

**Marie ROUAULT**, *technicienne des bâtiments de France - En charge du secteur Sud*

**Sylvie BESNARD**, *assistante du service*

